

AMNESTY INTERNATIONAL

SYNTHÈSE DESTINÉE AUX MÉDIAS

ÉFAI

Index AI : AFR 51/006/2010

4 août 2010

Sierra Leone. Charles Taylor et la guerre en Sierra Leone

Le terrible conflit qui a déchiré la Sierra Leone a pris fin mais l'impunité dont bénéficient les personnes ayant participé au trafic de diamants de la guerre demeure un sujet brûlant, et cette question jette un voile sombre sur le procès pour crimes de guerre de l'ancien président libérien Charles Taylor à La Haye.

La guerre civile en Sierra Leone entre 1991 et 2002

Durant la guerre civile qui a déchiré la Sierra Leone environ 75 000 civils ont été tués – selon les estimations, le nombre total des morts liées au conflit serait compris entre 50 000 et 200 000. Plus d'un tiers de la population a été déplacé, soit plus de deux millions de personnes. En Sierra Leone un nombre extrêmement élevé de femmes et de filles ont été victimes de viols ou d'autres violences sexuelles. Plus de 5000 enfants – garçons et filles – ont été enrôlés de force par les forces gouvernementales comme par celles de l'opposition. Et cette guerre a en outre été particulièrement marquée par d'autres atrocités : les amputations et mutilations.

Charles Taylor

Charles Taylor, ancien président du Libéria, est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. C'est la première fois qu'un ancien chef d'État est poursuivi devant un tribunal pénal international pour des crimes perpétrés en Afrique.

Charles Taylor est accusé d'homicides illégaux, de mutilations, de viols et d'autres formes de violences sexuelles, d'esclavage sexuel, d'enrôlement et d'utilisation d'enfants soldats, d'enlèvements et de complicité dans le recours au travail forcé par des groupes d'opposition armés sierra-léonais, qu'il aurait activement soutenus.

Les diamants du sang et Amnesty International

Amnesty International a mené des recherches sur les atrocités commises par toutes les parties à la guerre civile en Sierra Leone, notamment sur les crimes perpétrés par les forces de Charles Taylor, et sur les liens existant entre les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) et Charles Taylor. Amnesty International a activement mené campagne pour que Charles Taylor soit jugé devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone ; ce dernier a tenté d'échapper aux poursuites judiciaires en cherchant à obtenir l'asile dans un autre pays et il a vécu au Nigeria entre 2003 et 2006.

La guerre en Sierra Leone a été alimentée par le secteur du diamant. Les groupes armés avaient tous des intérêts dans des mines de diamants et ils ont utilisé l'argent que cela leur rapportait pour acheter des armes et des munitions.

Amnesty International a participé à l'élaboration du système de certification du Processus de Kimberley, un système de certification international visant à rompre les liens entre le commerce de diamants bruts et les atteintes aux droits humains massives perpétrées dans le cadre d'un conflit armé.

Le Processus de Kimberley réunit les gouvernements, le secteur du diamant et la société civile et il a été mis en place pour assurer la traçabilité des diamants depuis la mine jusqu'au stade du polissage. Malheureusement, ce système n'a pas permis de contrôler totalement le commerce international des diamants du conflit et d'y mettre fin.

Amnesty International a demandé au Processus de Kimberley de renforcer ses engagements en matière de protection des droits humains, de protéger les personnes qui travaillent dans les mines de diamants, d'améliorer les processus décisionnels, d'élaborer de normes précises et d'améliorer le mécanisme d'évaluation par les pairs.

Ce système ne bénéficie pas d'un financement suffisant et ne dispose pas d'un secrétariat permanent.

Amnesty International et le gouvernement sierra-léonais

Amnesty International a mené campagne pour que le gouvernement sierra-léonais :

- ne tienne pas compte des amnisties accordées aux belligérants qui ont signé l'accord de paix de Lomé, qui a mené à la cessation des hostilités ;
- promulgue immédiatement au niveau national des lois prohibant les crimes de droit international tels que les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les actes de génocide ;
- mène des enquêtes et engage des poursuites dans le cadre d'une procédure équitable contre les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes constituant des crimes au regard du droit international, ou d'être complices de tels actes ;
- adopte une loi accordant réparation aux victimes de la guerre civile ;
- applique les recommandations de la Commission vérité et réconciliation mise en place en Sierra Leone, un grand nombre d'entre elles n'ayant pas encore été prises en compte ;
- adresse un message fort au secteur du diamant en lui indiquant que l'impunité dont bénéficient les industriels du diamant concernant les crimes liés aux diamants du sang ne sera pas tolérée, et que des poursuites seront engagées au sujet des liens entre les violations flagrantes des droits humains et l'exploitation des diamants et des autres ressources naturelles en Sierra Leone.

Amnesty International et le Liberia

Amnesty International a également demandé que justice soit rendue en ce qui concerne les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis pendant la guerre civile au Liberia, le pays de Charles Taylor. Jusqu'à présent aucune personne n'a été jugée au Liberia pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés au Liberia.

Un dossier zippé contenant les vidéos, photos et documents de recherche d'Amnesty International sur les diamants du sang et la Sierra Leone est disponible sur demande.

Pour obtenir davantage d'informations sur une des questions abordées ci-dessus ou pour organiser une interview avec un porte-parole d'Amnesty International, veuillez contacter Katy Pownall au +44 (0)207 413 5729 ou par courriel : katy.pownall@amnesty.org.

Veuillez noter qu'Amnesty International ne fera pas de commentaires au sujet du procès de Charles Taylor ou de la comparution de Naomi Campbell à La Haye.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni ; tél. : +44 20 7413 5566 ; courriel : press@amnesty.org.
Secrétariat international, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, Royaume-Uni

www.amnesty.org